

MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

SYLVIA PINEL
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'EGALITE
DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 18 mai 2015 N° 319/616

L'Agence nationale du contrôle du logement social (Ancols) assurera la publication systématique de ses rapports dès 2015

Dans un souci de transparence et de lisibilité de l'action publique vis-à-vis des citoyens, Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, et Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, ont décidé de la publication systématique des rapports de contrôle produits par l'agence nationale du contrôle du logement social (Ancols).

Le décret paru ce jour précise les modalités d'établissement et de communication des rapports de l'ANCOLS, suite aux recommandations formulées par Christian NICOL, Inspecteur Général Honoraire de l'administration du développement durable, à qui une mission avait été confiée à cet effet.

Créée le 1^{er} janvier 2015, l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS), présidée par Jean GAEREMYNCK, est issue de la fusion de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC) et de la Mission interministérielle d'inspection du logement social (MIILOS). Cette fusion vise un gain de transparence et d'efficacité sur un périmètre élargi.

Lien vers le décret

Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13
Cabinet d'Emmanuel MACRON 01 53 18 45 13
Cabinet de Sylvia PINEL 01 44 49 85 13